

SÉANCE DU 26 MAI 2023

Présents : Monsieur Emmanuel HANON, Président ; Mesdames Nathalie FABRE, Madeleine PICHAUREAU ; Messieurs Marc DESPLAT, Philippe ETCHEBERTS, Jean-Claude GAHAT, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Guy PIOVESANA, Michel POUQUET.

Absents excusés: Madame Joëlle BAYLE-LASSERRE, Madeleine BERGEZ-CASALOU, Pierrette DOMBLIDES ; Messieurs Bernard CAZENAVE, Bernard DEFRANCE, Stéphane PINARD, Christian WILS.

Ont donné pouvoir : Madame Joëlle BAYLE-LASSERRE à Madame Madeleine PICHAUREAU, Madame Madeleine BERGEZ-CASALOU à Monsieur Marc DESPLAT ; Madame Pierrette DOMBLIDES à Madame Nathalie FABRE.

23 – 23 DOCUMENTS BUDGÉTAIRES BUDGET ANNEXE : MODIFICATION DU RÉSULTAT REPORTÉ

La présente délibération a pour objet la modification de la délibération 23-16 relative au compte administratif 2022 et la délibération 23-18 relative à l'affectation des résultats 2022.

Suite à une erreur de frappe, il est nécessaire de modifier le résultat cumulé reporté :

- délibération 23-16 relative au compte administratif 2022 : tous les chiffres sont justes mais **le total indiqué dans la dernière ligne du tableau est de 134 422,90 € au lieu de 136 342, 59 € ;**

BUDGET ANNEXE	BP 2022	CA 2022
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
O11 Charges générales	87 407,62	85 197,59
O12 Frais de personnel	950 000,00	944 415,25
O16 Dépenses afférentes à la structure		380,26
65 Autres charges de gestion courante		
68 Créances		
TOTAL	1 037 407,62	1 029 993,10
Résultat reporté	68 577,35	68 577,35
TOTAL	1 105 984,97	1 098 570,45
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
O17 Produits de la tarification	913 500,00	797 512,09
O18 Autres produits	189 484,97	166 635,46
O19 Produits non encaissables	3 000,00	
TOTAL	1 105 984,97	964 147,55
Résultat de l'exercice		-65 845,55
A reporter		134 422,90

- délibération 23-18 relative à l'affectation des résultats 2022 : **en report en fonctionnement (article 002), il est constaté un déficit de 134 422,90 €.**

Envoyé en préfecture le 31/05/2023

Reçu en préfecture le 31/05/2023

Publié le



ID : 064-266404110-20230526-23_23-BF

	A Résultat de fonctionnement	B Résultat d'investissement	C Restes à réaliser dépenses d'investissement	D Restes à réaliser recettes d'investissement	Excédent de financement B-C+D	Affectation en réserve au 1068 couverture obligatoire du besoin de financement	Reports de Fonctionnement au 002	Excédent investissement reporté au 001
Budget SAD	-65 845,55 €	0					- 134 442,90 €	0

Une décision modificative pour le budget 2023 sera également nécessaire.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver ces rectifications sur les délibérations du budget annexe.

Ainsi fait et délibéré à Orthez,
le 26 mai 2023

Le Maire d'Orthez
Président du CCAS
Emmanuel HANON

